



BULLETIN MUNICIPAL 2020

La Chapelle-Bertrand



où il fait bon vivre



Une équipe à votre service

Sommaire

<i>Le Mot du Maire</i>	P. 1-2
<i>Trombinoscope</i>	P. 3
<i>Délégations commissions communales et organismes extérieurs</i>	P. 4
<i>Finances communales, subventions et tarifs salles</i>	P. 5-6
<i>Artisans & Société et Services</i>	P. 7-8
<i>Ouoi de neuf en 2020</i>	P. 9
<i>Portrait d'une entreprise : La COFIDEP</i>	P. 10
<i>Charte des haies et biodiversité</i>	P. 11-12
<i>Décharges sauvages : pouvoirs du maire et articles de presse</i>	P. 13-14
<i>Histoire en patois</i>	P. 15-16
<i>Pages d'histoire</i>	P. 17-20
<i>Recettes</i>	P. 21
<i>Pluviométrie</i>	P. 22
<i>Associations communales</i>	P. 23-26
<i>Consignes de tri et calendrier des collectes</i>	P. 27-28
<i>Le Parc Naturel Régional de Gâtine Poitevine</i>	P. 29
<i>Les formalités d'urbanisme</i>	P. 30
<i>C.L.I.C</i>	P. 31
<i>Maison de l'emploi</i>	P. 32
<i>Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet</i>	P. 33-34
<i>Relais Petite Enfance</i>	P. 35
<i>Recensement</i>	P. 35
<i>Lu dans la presse</i>	P. 36
<i>Remerciements</i>	P. 36

Le Mot du Maire

Chères Bertrandaises, chers Bertrandais.

C'est avec beaucoup d'émotion, que je viens vous présenter mes meilleurs vœux pour cette année 2021. Qu'elle vous apporte bonheur, santé et réussite dans votre vie personnelle et professionnelle.

Ces quelques mots résonnent bizarrement en cette période de pandémie qui touche le monde entier, néanmoins il nous faut envisager positivement l'avenir. Les chercheurs avancent et déjà ils ont mis au point le vaccin qui nous fera sortir de cette période inédite.

Inédite, c'est bien le mot clé de cette année passée.

Les élections municipales se sont tenues au début de la crise sanitaire, vous vous êtes cependant déplacés, certes bien moins nombreux qu'à l'habitude, pour élire le nouveau Conseil Municipal.

Inédite a été l'installation de ce dernier plus de deux mois après l'annonce des résultats.

Aujourd'hui je tiens personnellement à remercier Dominique MARTIN qui, consciencieusement, a continué de gérer notre commune en m'associant à chaque fois aux décisions à prendre. Elle restera une Edile qui a permis aux habitants de notre petit village de vivre mieux ensemble. Sa gentillesse, son humilité et son sens du service public sont quelques-unes de ses nombreuses qualités. Sois fière ma chère Dominique du travail accompli, les nombreux projets réalisés en sont le témoignage.

Le nouveau Conseil s'est donc mis au travail en juin, 8 des 11 Conseillers Municipaux ont découvert les missions qu'ils auront à accomplir au profit de vous tous. Vous trouverez dans cette brochure leur nom, photo et fonction, n'hésitez pas à les interpeller quand vous avez une remarque, une demande de précision, mais aussi un compliment à leur faire.

Nos premières décisions furent, hélas, des annulations ! En concertation avec le Comité des Fêtes, la Bertrandaise en avril, la Fête de la ST BERTRAND en septembre, avec nos voisins de St Martin et Saurais, le Feu d'Artifice du 14 Juillet, tous ces événements festifs n'ont malheureusement pas pu avoir lieu. Nous avons aussi la possibilité d'organiser des concerts grâce à l'appui de la Communauté de Communes, là aussi les contraintes ne permettaient pas d'y donner suite. Quelle tristesse !

Aussi, nous avons souhaité que les enfants ne soient pas pénalisés par l'annulation de l'arbre de Noël, un cadeau leur sera distribué en décembre sous réserve de l'inscription de leurs parents.

Certains actes de malveillance sont malheureusement à déplorer : des dépôts de déchets sauvages, l'utilisation des conteneurs de la salle municipale pour y déposer des détritiques et des gravats et pour couronner le tout, la découverte des pneus crevés sur le tracteur et le véhicule des employés communaux.

Je compte bien entendu sur le civisme de chacun d'entre vous, le coût des incivilités de ce genre peut rapidement devenir important et nous avons tant à faire !

Mais ce n'est rien par rapport aux victimes de la pandémie, aux entreprises et entrepreneurs privés de chiffre d'affaires, aux salariés licenciés...

Tous les pans de l'économie ont été touchés, cependant, grâce à la mobilisations de tous, soignants en première ligne et ceux qui ont continué à travailler pendant le confinement, l'essentiel a été préservé

Dans notre commune rurale, le monde agricole, en se mobilisant, malgré les aléas de la météo, a contribué à fournir les produits indispensables à notre alimentation. Les circuits courts, la vente directe ont été plébiscités, continuons d'apporter notre confiance aux éleveurs et producteurs qui en proximité, s'adaptent constamment à de nouvelles contraintes pour vous fournir de la qualité.

La reprise pour nos commerces, entreprises, exploitations, indépendants et libéraux sera primordiale dans les mois qui viennent, le Conseil Municipal s'attachera à être à l'écoute de tous les acteurs de l'économie. Il fera au mieux pour les accompagner dans leurs démarches et notamment celles auprès de la Communauté de Commune.

Malgré cela nous avons commencé à entreprendre ce que nous vous avons écrit dans notre profession de foi. Le curage des fossés, ou plutôt la création, a commencé par la route qui va du Couvent à la Sapinière, nous continuerions en 2021. Les travaux de l'Eglise vont reprendre. Nous attendons les décisions de la Préfecture sur l'attribution des subventions pour calibrer les travaux. D'ores et déjà je peux vous annoncer que la petite Etable voisine de l'Eglise va être sauvée. Dans un premier temps nous allons refaire la toiture et reprendre les désordres au-dessus de l'une des entrées. Ce bâtiment pourra nous servir de stockage pour du petit matériel utile aux événements qui pourraient venir animer ce lieu unique.

Enfin les premières réflexions concernant la Salle de Fêtes ont commencé, nous souhaitons y associer tous les utilisateurs. Dès maintenant vous pouvez nous faire part de vos besoins, nous ferons en sorte de tenir compte de la majorité de vos remarques pour construire notre cahier des charges. Bien entendu la réalité du budget s'imposera et nous effectuerons les travaux en fonction de nos moyens pour ne pas avoir à revoir la fiscalité locale.

Nous aurons aussi, pendant cette mandature, à nous prononcer sur l'adhésion au Parc Naturel Régional de la Gâtine Poitevine, une véritable opportunité pour le territoire, nous y reviendrons régulièrement.

Comment terminer mon propos sans remercier l'ensemble des employés communaux pour leur disponibilité et le travail accompli. Comment ne pas évoquer la carrière de Véronique au service des Elus et habitants de La Chapelle Bertrand. Bien qu'ayant fait valoir ses droits à la retraite, elle s'est spontanément proposée pour accompagner Marie GUILLEUX dans ses premiers pas de Secrétaire de Mairie, quelle preuve de motivation et de respect du service public !

Tous les Adjoints et les Conseillers Municipaux se joignent à moi pour lui témoigner notre sincère reconnaissance.

Je tenais également à remercier toutes celles qui se sont mobilisées lors du premier confinement pour confectionner les masques distribués par la suite à toute la population.

Un dernier remerciement pour la qualité des écrits et photos transmises par les habitants qui nous ont aidé à réaliser ce bulletin.

Bienvenue aux nouveaux Bertrandais et aux nouveau-nés, nous aurons certainement l'occasion de les rencontrer lors d'un futur événement.

Cet événement aurait dû être la cérémonie des vœux en janvier prochain, malheureusement à ce jour, ce rassemblement semble compromis aussi nous vous proposerons de nous retrouver quand cette terrible pandémie sera derrière nous. L'ensemble des employés et conseillers municipaux, les adjoints et moi-même, vous souhaitons une très bonne année 2021.

Prenez soin de vous et de vos proches

Eric CHEVALIER

TROMBINOSCOPE

Les Élus



Eric CHEVALIER
Maire



Jean-Marie FRAGU
1er Adjoint



Stéphane BOUTINEAU
2ème Adjoint



Christelle THIOULET
3ème Adjoint



Corinne RAMBAUD
Conseillère Municipale



Angélique SABOURIN
Conseillère Municipale



Kévin MIOT
Conseiller Municipal



Chloé PELLETIER
Conseillère Municipale



Anne-Marie TURBÉ
Conseillère Municipale



Claude BOISGROLLIER
Conseiller Municipal



Jean-Michel MARILLEAU
Conseiller Municipal

Les Agents



Marie GUILLEUX
Assistante administrative



Annie JEAN
Adjoint technique territorial



Julien RECOUPÉ
Adjoint technique territorial



Emmanuel WILHELM
Adjoint technique territorial

DELEGATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

M. Eric CHEVALIER est président de droit des commissions communales.

COMMISSION DES FINANCES : Mmes Christelle THOLLET, Corine RAMBAUD, Angélique SABOUREAU, Mrs Eric CHEVALIER, Jean-Marie FRAGU

COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET ACCESSIBILITÉ :

Mmes Christelle THOLLET, Angélique SABOURIN, Chloé PELLETIER, Mrs Eric CHEVALIER, Jean-Marie FRAGU, Stéphane BOUTINEAU, Jean-Michel MARILLEAU

COMMISSION VOIRIE COMMUNAL ET MATERIEL : Mme Angélique SABOURIN, Mrs Eric CHEVALIER, Jean-Marie FRAGU, Stéphane BOUTINEAU, Claude BOISGROLLIER, Jean-Michel MARILLEAU

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET ANIMATION-LOISIRS : Mmes Christelle THOLLET, Angélique SABOURIN, Chloé PELLETIER, Anne-Marie TURBÉ, Mrs Stéphane BOUTINEAU, Kévin MIOT

COMMISSION APPEL D'OFFRES : Mrs Eric CHEVALIER, Président, Jean-Marie FRAGU, Stéphane BOUTINEAU, Kévin MIOT, titulaires et Mme Christelle THOLLET, Mrs Claude BOISGROLLIER, Jean-Michel MARILLEAU et suppléants

COMMISSION PATRIMOINE- ENVIRONNEMENT : Mmes Anne-Marie TURB, Chloé PELLETIER Christelle THOLLET Mrs Eric CHEVALIER et Jean-Marie FRAGU

DELEGATION DES ORGANISMES EXTERIEURS

SIEDS (Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres): Monsieur Jean-Michel MARILLEAU titulaire, Monsieur Kévin MIOT Suppléant

PAYS DE GATINE

Monsieur Eric CHEVALIER

SMVT : SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU THOUET

2 représentants proposés à la communauté de communes :

Monsieur Jean-Marie FRAGU et Mr Stéphane BOUTINEAU

ASSOCIATION DES RANDONNEES GATINAISES :

Mme Anne-Marie PRET, Mrs BOUJU Loïc, BOUHET Marc, Jacky PRET, BOUTINEAU Stéphane, BOISGROLLIER Claude

DELEGUE A LA DEFENSE :

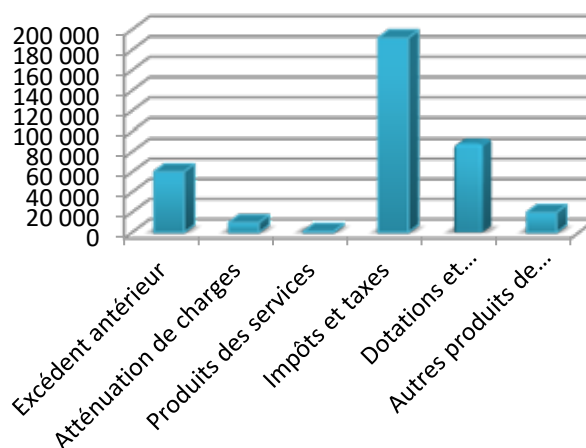
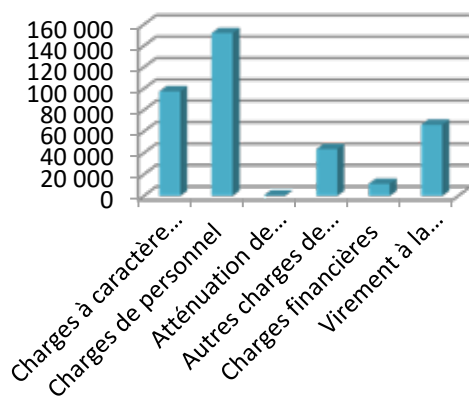
Mme Corinne RAMBAUD

DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Mr Eric CHEVALIER, Maire, titulaire et Mr Jean-Marie FRAGU, 1er adjoint, suppléant

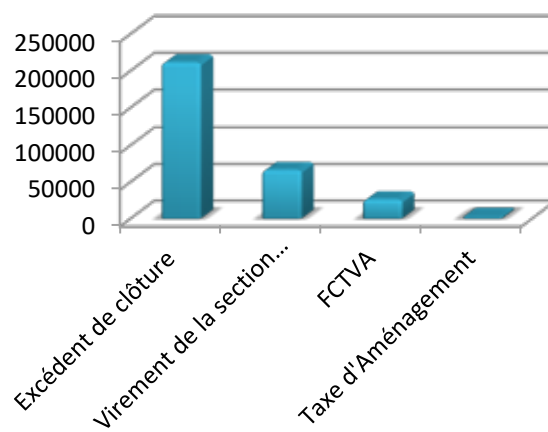
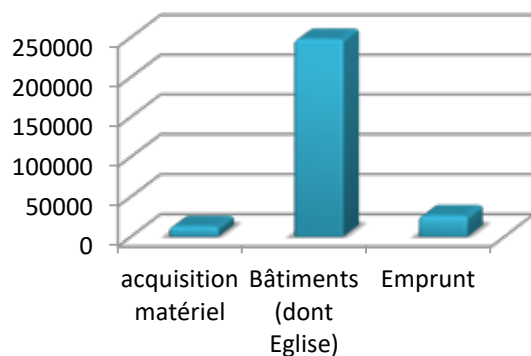
BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	97 550	Excédent antérieur	60 619
Charges de personnel	152 100	Atténuation de charges	10 000
Atténuation de produits	600	Produits des services	1 000
Autres charges de gestion	43 736	Impôts et taxes	192 000
Charges financières	11 414	Dotations et participations	88 310
Virement à la section d'investissement	66 529	Autres produits de gestion courante	20 000
Total	371 929		371 929



BUDGET D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Acquisitions matériel	12 700	Excédent de clôture	211 484
Bâtiments	247 609	Virement de la section de fonctionnement	66 529
Emprunt	26 181	F.C.T.V.A	26 238
		Taxe d'Aménagement	2 239
Total	306 490		306 490



VOTE DES SUBVENTIONS

A.C.C.A. CHAPELLE BERTRAND	100	CAPELLA-BERTRANDI	100
COMITE DES FETES	500	RADIO GATINE	50
ASS. AIDES MENAGERES (ADMR)	100	MFR SECONDIGNY	50
U.N.C.-A.F.N	100	SUBVENTIONS DIVERSES ET EXCEPTIONNELLES	200
CHAMBRE DES METIERS	50		
		TOTAL	1 250

TARIFS LOCATION DES SALLES

Les tarifs restent inchangés

- **SALLE DES FETES :**

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Réunions, assemblées	Gratuit	110 €
Vin d'honneur - Concours de cartes	75 €	110 €
Banquet, repas de famille	110 €	220 €
Dîner dansant, mariage	170 €	280 €
Salle reprise le lendemain	60€	90 €
Nettoyage	100 €	100 €
Réunion jeunes de la commune	50 €	Néant

Le principe du chèque d'une caution de 100€, correspondant à la somme demandée pour le nettoyage reste appliqué.

- **SALLE DE REUNION :**

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Vin d'honneur	33 €	70 €
Réunions	Gratuit	70 €

- **Location de vaisselle :** Les tarifs restent inchangés

Couvert complet : 0.60 €, Couvert complémentaire : 0.25 €, Tasses et verres : 0.25 €.

Les associations de la communes, en dehors de l'exercice de leurs activités, peuvent bénéficier de la gratuité de la salle et de la vaisselle 1 fois par an.

ETAT -CIVIL : en raison du Règlement Général de la Protection des Données entré en vigueur depuis le 25 mai 2018, nous ne pouvons pas insérer d'informations de ce type dans nos publications. Nous vous remercions de votre compréhension.

ARTISANS & SOCIÉTÉS



ANTIQUAIRE

WILL Joël

10, Rue de l'Église - 05.49.70.28.51

AXA - ASSURANCES MULTIBRANCHES

BONNET Dominique

Le Vieux Moulin - 05. 49. 94. 66. 90

AXA-CAPITALISATION-EPARGNE-

PREVOYANCE

POTHET Daniel

1, Rue Principale - 05. 49. 94.05.19

CARRELAGE-FAIENCE-PLACO&JOINTS- ISOLATION

NAULEAU Philippe

La Russelière - 06 19 76 93 75

C.E.C.I. 79

COUVETURE ZINGUERIE

ENERGIE VERTE/PANNEAUX SOLAIRES

CONSTRUCTION BOIS- ISOLATION

36, Rue Principale - 05. 49. 64.13.85

CMG –Construction Maçonnerie Générale

NEUF ET RÉNOVATION

4, Rue Principale - 05.49.70.66.38

COIFFURE A DOMICILE

« L'hair Zen »

GROUSSEAU Laureen

16, Le Vieux Moulin—06.10.63.34.15

« O Naturel »

Christelle Coiffure

13 , Route de Parthenay - 06.70.40.02.52

2conaturel@gmail.com

CONSEILLER EN IMMOBILIER

MIOT Kévin

14bis, La Miolière-06.32.02.43.08

kevin.miot@iadfrance.fr

COMPTOIR FABRICATION- INSTALLATION COFIDEP

La Pillaudière - 05. 49. 94. 07. 27

ELAGAGE - ABATTAGE - TAILLE DE HAIES

Gâtine Elagage - RABIN Erwan

27, Rue Principale - 06 46 21 06 88

ELEVAGE BAUNEL

Lait d'ânesse bio, Baudet du Poitou, chevaux de loisirs et sport

BURBAUD Caroline

Le Petit Bouchaux - 06.85.35.52.19

ELEVAGE DES CHEMINS DU POITOU

Elevage de chiens berger blanc suisse

Le Petit Bouchaux

05. 49. 64.37.58 - 06 41 69 47 88

ELECTRICITE GENERALE - PLOMBERIE

GENTET Emeric

1, Route de Beaulieu

06 78 26 61 02

MULTISERVICES-PETITS TRAVAUX

GUERIN Patrice

La Gautrie 05. 49. 70. 08. 30

OUEST RADIATEURS SYSTEMES

BOUTINEAU Stéphane

15, La Miolière - 05. 49. 94. 12. 61

TRAVAUX AGRICOLES

SARL SICAGRI

La Sicaudière (05.49.94.08.24)

TRAVAUX PUBLICS

SARL CHARRON et Fils

9, Route de Parthenay - 05. 49. 64.45.79

TRAVAUX PUBLICS

MARTEAU Guillaume

Le Puits - 06 73 64 67 45

SERVICES

MAIRIE:

Heures d'ouverture au public : Les LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI
de 13 h 30 à 17 h

☎ : 05. 49. 64. 16. 91 — E-mail : mairie-chap-ber@cc-parthenay-gatine.fr

Site web de la commune : en construction sur www.cc-parthenay-gatine.fr

Permanence de M. le MAIRE : Lundi après-midi et Samedi matin uniquement sur rendez-vous

Levée du courrier : du Lundi au samedi : 9 h

GENDARMERIE :

☎ 17

POMPIERS :

☎ 18 ou 112

SAMU :

☎ 15

HOPITAL NORD DEUX-SEVRES

PARTHENAY :

☎ 05.49.68.49.68

SEOLIS. :

☎ 09.69.39.79.01

SYNDICAT DES EAUX :

☎ 05.49.95.03.47

SERVICE ORANGE PANNE TÉLÉPHONIQUE :

☎ 3900

HEBERGEMENTS :

Chambre d'Hôtes : Mr Pierre-André MASTEAU
La Roulière— www.logisdelarouliere.fr

☎ 06.07.53.21.00

Logement en Airbnb :

- Les Places
- Château de la Touche Ory

☎ 05.49.64.30.60

☎ 06.27.34.28.96

SOCIAL:

Assistance sociale :

-Centre Intercommunal d'Action Sociale de Parthenay-Gâtine,
rue de La Citadelle, Parthenay

☎ 05.49.64.41.11

Assistante maternelle à domicile :

Mme VEILLON-FERLAC Fabienne, le Fontagnoux
Mme GROLEAU Marylène, 26, Route de Parthenay
Mme PELLETIER Chloé, 19, Rue principale

☎ 05.49.64.31.17

☎ 05.49.94.67.52

☎ 05.49.64.53.27

Aide à domicile en milieu rural :(ADMR)

☎ 05.49.64.34.92

Aide à domicile indépendante : Mme BEJA Aline

☎ 06.28.36.15.96

TRANSPORT :

Bus RDS accessible à tous aux horaires et points de montée du ramassage scolaire, renseignement à la mairie

DISTRIBUTEUR À PAIN :

Distributeur à l'entrée du parking de l'atelier municipal

Quoi de neuf en 2020 ?



Dans le cadre de son plan de relance départemental, le Département a décidé de soutenir les investissements locaux, communaux et intercommunaux, pour la réalisation de travaux contribuant à la valorisation du cadre de vie. Les communes de moins de 1 500 habitants, peuvent prétendre à cette aide pour 3 chantiers maximum à réaliser. Ainsi, nous avons pu en bénéficier pour les travaux de la route de la Pillaudière et pour ceux concernant le débarnage et la création de fossés.

Travaux route de la Pillaudière

L'état de la chaussée de la voie communale n°2, route de la Pillaudière, et plus précisément à proximité de l'entreprise Cofidep, était dégradé d'une façon avancée. Celle-ci empruntée par de nombreux camions ne présentait plus une utilisation sécurisée. Ainsi il a été décidé la réalisation de travaux de réparation et de sécurisation de cette route. Les travaux ont été effectués par l'entreprise Bordage.



Travaux de débarnage et de curage des fossés

Dans le but de sécuriser les bas-côtés des voies communales, le Conseil Municipal a décidé d'entamer des travaux de débarnage des accotements et de création des fossés. Ainsi, la route allant de l'ancien couvent à la Sapinière étant une des routes les plus empruntées, les travaux nécessaires y ont été effectués. L'entreprise Charron a réalisé ces ouvrages

À venir : travaux dans le petit bâtiment à côté de l'église

Suite au refus de démolition de ce bâtiment par l'architecte des Bâtiments de France, il a été décidé par le Conseil Municipal de le rénover pour lui donner une fonction. L'aménagement d'un espace scénique étant envisagé autour de l'église, ce bâtiment pourrait être destiné à stocker du matériel et mobilier nécessaires à l'organisation de spectacle. Une demande de financement au titre des 1000 chantiers est en cours.





La société COFIDEP a été créée par 6 personnes en novembre 1992 et s'est installée avenue Wilson à Parthenay.

En 1995, l'évolution de la société oblige celle-ci à déménager et à construire dans la zone artisanale de « La Pillaudière » à la Chapelle Bertrand, avec l'aide de la commune, un bâtiment de 1300m².

En 2007, l'explosion de la demande oblige la société à doubler sa superficie d'atelier, de stockage et de bureaux pour la porter à 2600m².

Notre activité : la préfabrication de kits électriques, plomberie, sanitaires et chauffage.

Nos kits sont destinés aux professionnels et aux particuliers. Ils sont simples à poser et respectent l'ensemble des normes en vigueur.

Notre équipe est composée de 30 personnes.

En Juin 2018, COFIDEP est racheté par le groupe IPELEC basé à St Etienne du Rouvray (76).

cofidep
Vos chantiers simplifiés

Spécialiste des solutions préfabriquées

Toute une équipe à votre écoute

Electricité
Hydraulique sanitaire
Hydraulique chauffage
Ventilation
Maison connectée
cofidep.fr

La Pillaudière RN 149 - BP 513 - 79208 Parthenay Cedex
Tél. : 05 49 94 07 27 - e-mail : contact@cofidep.fr

UNE SOCIÉTÉ **ipelec**

Charte haies et biodiversité :

100% de haies sur nos bords de route et de chemin



Le conseil municipal du 2 mars 2020 a voté la signature de la Charte haies et biodiversité.

Le dossier de sensibilisation publié dans le bulletin municipal 2019, pages 6 à 11*, à l'occasion de l'inventaire des haies, synthétisait les 24 mois de réflexions et d'actions en faveur des haies sur la commune qui ont conduit à cette délibération. Les actions réalisées en ce sens ont porté sur :

- La signature d'un cahier des charges de bonnes pratiques d'entretien en 2018*
- La réalisation d'un inventaire participatif des haies de bords de route et de chemins en 2019*

L'objectif de cette charte est de porter et faire connaître la volonté politique de la commune en matière de préservation des haies qui s'inscrit plus largement dans une politique de biodiversité. Elle est d'application volontaire et n'engage que ses signataires.

Les signataires actuels de cette charte, qui s'engagent à respecter **son contenu, publié en page suivante**, sont :



Les acteurs terrains sont désormais invités à rejoindre les signataires actuels. Ils s'agit des exploitants-propriétaires, des exploitant et des propriétaires de tout type de parcelles sur la commune.

Ils formaliseraient ainsi leur engagement à respecter la charte Haies et biodiversité de La Chapelle Bertrand et à mettre en place les différentes actions prévues par cette dernière :

- Appliquer le cahier des charges d'entretien signé par la commune pour l'entretien de leurs propres haies,
- Planter des haies sur les bords de route ou de chemin de la commune qui n'en disposent pas.
- Laisser s'exprimer la régénération naturelle sur les bords de route ou de chemin de la commune
- Fournir à la commune le métrage linéaire de plantation

Cette charte va servir dans le cadre des discussions en cours pour la construction du PLUI de notre Communauté de Commune comme pour le projet de Parc Naturel Régionale de Gâtine.

* Disponible sur <http://www.capella-bertrandi.fr/actions/haies-biodiversite/>

Contenu de la charte haies et biodiversité

« En attendant la finalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la communauté de communes de Parthenay Gâtine qui se doit de renforcer et protéger des zones à enjeux pour la biodiversité, prendre en compte les trames verte et bleue et garantir le maintien et/ou la restauration des corridors écologiques ;

Pour lutter contre l'érosion de la biodiversité, surtout en milieu rural et lutter contre le réchauffement climatique, la haie et l'arbre sont des acteurs majeurs ;

La Commune s'engage à:

- Entretien des haies des voies et chemins communaux selon le cahier des charges qui est entré en vigueur le 11 décembre 2018 et qui est présenté en Annexe 2*,
- Encourager et sensibiliser les propriétaires et exploitants pour obtenir à terme

**100% de haies sur l'ensemble des routes et chemins de la commune
(cf cartographie en page 4*).**

A ce jour 24 % de voies et chemins communaux ne disposent pas de haies, selon la définition de l'inventaire participatif réalisé hors routes départementales.

- Sensibiliser sur le rôle des haies arbustives et multistrates (cf annexes 4 page 12*)
- Informer sur les aides financières et accompagnements techniques (cf annexe 6*)

Les partenaires s'engagent à

- Accompagner la Commune de La Chapelle Bertrand dans le cadre de leurs missions et/ou statuts. Dans ce cadre, ils communiquent et sensibilisent de façon générale sur le rôle de la haie, des arbres et autres éléments fixes du paysage (banquette herbeuse, talus, muret...).

Les acteurs terrains s'engagent à

- Maintenir toutes les haies de bord de route et de chemin
- Appliquer le cahier des charges d'entretien signé par la commune pour l'entretien de leurs propres haies,
- Planter des haies sur les bords de route ou de chemin de la commune qui n'en disposent pas.
- Laisser s'exprimer la régénération naturelle sur les bords de route ou de chemin de la commune
- Fournir à la commune le métrage linéaire de plantation au plus tard un mois après celle-ci

Indicateur de progrès :

Le métrage linéaire de plantation ou de régénération naturelle sur la commune sera comptabilisé chaque année et servira d'indicateur de progrès. »

**Pierre-André Masteau
Capella Bertrandi**

* Disponible sur <http://www.capella-bertrandi.fr/actions/haies-biodiversite/>



Décharges sauvages

Que dit la loi concernant les dépôts sauvages de déchets ?

Les chemins ruraux qui desservent les espaces agricoles peuvent devenir rapidement des zones de dépôts sauvages au coin d'un bois ou dans une rivière.

Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. C'est un acte d'incivisme. Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 mais ils font, hélas, toujours partie de notre paysage.

Tout dépôt de déchets (dont les abandons d'épaves) est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui (art. R.632-1 et 635-8 du code pénal).

Pourquoi cette interdiction ?

Parce que **ces dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages**. Ils représentent une menace quant au **risque d'incendie, de blessure, d'intoxication...** et provoquent des **nuisances visuelles et olfactives**.

Par ailleurs, l'abandon sauvage de déchets par des particuliers ou des entrepreneurs n'a aucune raison de persister car la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée, joignable par simple appel téléphonique.

Que peut faire le Maire ?

Dans le cadre de son pouvoir de police spéciale, le Maire est compétent pour constater l'existence d'un dépôt sauvage (art. L. 541-3 du code de l'environnement) et dispose, pour cela, d'un arsenal juridique lui permettant de faire supprimer ces dépôts anarchiques, selon les lieux où ils se trouvent.

Le maire devra entamer, en premier lieu, une démarche de conciliation vis-à-vis du responsable du dépôt (après relèvement des renseignements utiles). Si le contrevenant refuse de procéder aux travaux de résorption, le Maire pourra établir un constat des infractions pénales et démarrer parallèlement une procédure administrative (astreintes, amendes, consignation) en cas de volumes importants ou dépôts réalisés par une entreprise, particulier dans le cadre d'une activité.

Enfin, des poursuites pénales prévues aux art. R. 632-1, R. 644-2 et R. 635-8 du code pénal pourront être enclenchées en cas d'échec.

Tout contrevenant est passible d'une amende de 35 euros (article R 632-1 du code pénal), et si l'infraction est commise au moyen d'un véhicule, le montant de l'amende est de 1500 euros (article R635-8 du code pénal). Tout procès-verbal émis au titre du code de l'environnement pourra, selon le souhait de la collectivité, faire l'objet d'un suivi par la direction départementale des territoires.

Article de presse

La Chapelle-Bertrand. Dépôts sauvages : le ras-le-bol du maire

Eric Chevalier, maire de la Chapelle-Bertrand, se dit scandalisé par la répétition des dépôts sauvages dans sa commune.



Trop c'est trop. C'est un vrai coup de gueule que pousse Eric Chevalier, maire de La Chapelle-Bertrand, après la découverte de deux dépôts sauvages d'ordures dans la commune. Le premier nous a été signalé par un agent communal », explique le maire. Ce tas d'ordures en tout genre est un acte délibéré et malveillant. C'est franchement dégoûtant de déposer ses ordures dans la nature plutôt que de faire l'effort de les trier et de les emmener à une benne ou à la déchetterie.

Ce dépôt composé d'ordures et objets en tout genre (déchets ménagers, sous-vêtements...) n'est pas, selon Eric Chevalier, le premier et malheureusement le dernier. Ce n'est pas un acte isolé et ceux qui ont fait cela n'ont aucune conscience civique ni écologique. Cet acte a été suivi d'un autre du même genre avec les poubelles de la salle municipale remplies de gravats. Ces matériaux ne sont pas autorisés dans ces poubelles et n'ont donc rien à y faire. Ce que les gens ne savent pas, c'est que nous payons les ordures à la levée. Plus les poubelles sont pleines, plus nous payons. Pour arrêter ou réduire ces incivilités, Eric Chevalier pense à clôturer le local à poubelles avec un cadenas dont la clé serait à la mairie. Je vais faire appel également aux bonnes volontés pour surveiller ces endroits. Le maire constate que ces actes sont du grand n'importe quoi. C'est un phénomène qui s'amplifie. Il faut rester vigilant.

Publié dans le Courrier de l'Ouest le 19/11/2020 à 22h30

la chapelle-bertrand

Les incivilités se répètent dans la commune

Il n'en peut plus. Éric Chevalier, le maire de La Chapelle-Bertrand, confronté à des dépôts d'ordures sauvages dans sa commune, promet de mettre tout en œuvre pour que cessent ces incivilités. « Des habitants trouvent le moyen de jeter dans la nature des immondices sans aucun respect pour l'environnement. Nous avons retrouvé par hasard une adresse parmi les déchets et al-

lons adresser une plainte à l'égard du fauteur présumé afin d'obtenir de sa part le remboursement des frais de nettoyage du site. D'autre part, régulièrement, nous trouvons dans les conteneurs de la commune toutes sortes de déchets qui devraient normalement être acheminés à la déchetterie communautaire », s'agace l'élu qui compte bien ne pas en rester là.



Des dépôts d'ordures sauvages ont été constatés.

(Photo Éric Chevalier)

Publié dans la Nouvelle République le 20/11/2020

Chronique do confouinement

Qué to qu'o lé que chette saloperie ? Enchéte à la Chapelle Bertrand pour l'institut de sondage Bertrandifop su les conditiun do confouinement ché nous aut'. I aé mi mon baboué (masque) pi i é faé le tour de la commune por faére ine enchéte ché chuques demourants de La Chapelle : les répounances (réponses) sont vraé... bin sûr !!???!! V'là c'que le m'ont disi.

« I aé trovaé ine bon moéyen por pas s'achalaé : le Confiné de canard ! »

Le ministaère de la santaé a cunfirmaé que les mariajhes étaé annulaés. I en a qui ont demandaé si o l'étaé valablle pour chés qu'étion déjhà mariaés : le ministre a dit que pour cheux chi, o l'éte maintenu... « Dommage !! »



« I sé resté 3 mois en pyjama : le 11 mai, i ai pas pu enfilaté mon jean : le pyjama o lé traître !! »

« I sé nessesu en 1970 : i créyé qu'o l'éte la cinquantaine : boune nouvelle o lé la quarantaine ! »

Un gars prenaé son café tou les jhou au bar do bistrot : le 1^{er} jhou do confinementtr, le l'a pris avec sa femme, ché li « Ell a l'air sympa » que le m'a dit.

« A force de bouère l'apéro tout seul, i é iu le verre solitaire ! Pi i aé faé ine prise de sang : mon groupe sanguin a changaé ; i étaé A+, asteur i sé devenu A-péritif ! »

« Après le confouinement do COVID j'ai eu la cave vide !!?! »

« I ai tellement bu d'alcool, qui prends pu de gel hydro alcoolique : i me crache directement don les mains : o suffit ! »



Ine aut' m'a dit : « L'état veut pas que je travaille, ma femme veut pas m vouère à la maison, la police veut pas me voière dans la rue, les bistrots sont formaé : alors qui qui faé ? Avour qui vaé ?

ÉPILOGUE FRANÇAIS

NOUVEAU DECRET

*En raison du confinement
exceptionnellement l'heure de
l'apéro est avancée à 9h du
matin.*

Une droillère m'a dit qu'après 4 jhous a l'avaé demandé à son bouhume d'enlevaé son masque : a sé aperçu qu'a l'étaé avec le vouésin !

Pareille por ine aut droillère « I revin do supermarchaé avec mon gars, i enlevon nos masques : bé, o l'étaé pa li... faut fère attention quand même ! »

«Après le confouinement, I sé montaé su ma balance : a la affichaé « faut pas monter à deux sur la balance »

Ine gars m'adit que depuis qu'o fallaé changaé de baboué toutes les 4 heures, l'avaé compris qu'asteur o fallaé avec changaé de slip tous les mois (Bon y a core do chemin à faire au niveau sanitaire)

LE CONFINEMENTA DU BON



« I ai coupaé mes piaux tout seul, o faut que le confinement dure, passe que i ose pu sortir deiors, i fré pou aux p'tits drôles !»

« Le 1^{er} mai 2020 : fête do télétravail »

« Le masque, o lé important. Hier i sé passé à couti de chucun à qui i devaé dos sous ; hé bé, le m'a pas reconnu ! »



I a core do questions qui achalon la tête de chuques uns: « y aura ti do masques XXXL pour les grandes goules ??? »

« Si i taille un masque dans un retinpis (soutien gorge), est-ce qu'i devin un porteur sein ? »

« Qui quo lé qu'une bonne distanciation ? » repunse : o lé que te seye assez loin pour pas qui te garroche ine avermouche oubedon un dare de main !

« Ma voésine sé fé refaire la goule pour 2000€, asteur a la cache avec une masque à 1 € » O l'té bé la peine !

« Le m'ont di quo fallaé ramener les drôles à l'école mé faut-o allaé les recherchaé ??

L'APRÈS CONFINEMENT...

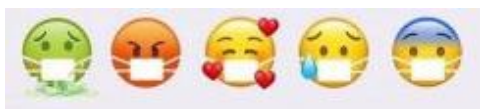


Moué i vous o dit : o la pas été facile chette enquête :

65% m'ont payaé un café PLG (Pi La Goutte) 52% m'ont dounaé ine coup à bouère, 28% m'ont invitaé à rissounaé, 36% m'ont payaé l'apéro... oui, i voué bé ce que vous pensaé : o fé bérède de % mé, à force de bouère, i sé pu comptaaé.

Bon asteur o lé le seraud (couvre-feu) i me rend mé o va posaaé do probièmes au Père Nau !!

Allez, i remaé mon baboué pi coume 2020 étaé ine annaé foirée, portaé-vous benaises en 2021, quand même !!



Jacky Prêt

Autour de l'abbé Fridolin CANIOT, curé de la Chapelle-Bertrand de 1892 à 1932.

L'église de La Chapelle-Bertrand a connu au cours de son histoire un certain nombre de transformations que nous avons évoquées dans un précédent bulletin¹. Ces dernières années, des travaux de restauration, qui d'ailleurs vont se poursuivre, ont permis de sauvegarder cet édifice de notre patrimoine local. Aujourd'hui nous allons nous intéresser à un desservant de cette église, l'abbé Fridolin Caniot qui fut curé de la paroisse à la fin du XIXe siècle et durant la première partie du XXe. En effet, un habitant de Vernoux-en-Gâtine², commune natale de ce prêtre, a permis une consultation de sa correspondance et de divers documents³ qui avaient été conservés dans un meuble lui appartenant.

Biographie de Fridolin Caniot

Alexandre Fridolin Caniot est né le 4 avril 1851 à la Saintière, petit hameau proche de la Fazillière⁴ à six kilomètres de Vernoux-en-Gâtine, dans le canton de Secondigny. Ses parents René Caniot et Pelletier Rosalie ont eu au moins 5 enfants. Ils étaient comme les autres habitants du hameau vanniers. Faute de



renseignements, nous ne savons pas quand le jeune Fridolin entra au séminaire, mais il devint curé de Saint-Marc-la-Lande en 1883. Dix ans plus tard, il fut nommé curé de la Chapelle-Bertrand où il officia jusqu'en 1932. Il semble que sa mère et deux de ses sœurs, Clotilde et Mélina, vécurent avec lui à la Chapelle-Bertrand, comme en témoigne le recensement de 1906 et la photo ci-contre. Ses deux sœurs l'assistèrent comme servantes pendant sa résidence à la Chapelle-Bertrand. Il mourut le 19 novembre 1932 à La Chapelle et il fut inhumé à Vernoux-en-Gâtine avec ses parents. Dans son testament, il « institue ses deux sœurs légataires universelles » et donne « un témoignage de son affectation à son frère Aristide et à sa sœur Clémentine en exprimant le désir que les biens de la Saintière⁵ reviennent à leurs enfants »

← Le curé Caniot avec sa mère et ses sœurs devant le presbytère de La Chapelle-Bertrand (photo non datée)

Les curés de la Chapelle avant l'abbé Caniot

Le curé Caniot évoque dans un discours adressé à l'évêque lors de sa visite⁶ les débuts de la paroisse : « La paroisse de la Chapelle-Bertrand est d'érection fort ancienne. Placée sous le vocable de saint Saturnin, évêque de Toulouse⁷. Les restes de la vieille église datent du XIIe siècle. De l'archiprêtre de Saint-Laurent de Parthenay, elle relevait de Parthenay-le-Vieux dont le prieur était le patron. Existait antérieurement à l'église paroissiale, et sous le même vocable de Saint-Saturnin, un prieuré de l'ordre de Saint Benoît et qui subsiste jusqu'à la Révolution »

¹ « L'église et le presbytère de la Chapelle-Bertrand » Bulletin municipal 2008 pages 32-26

² Tous nos remerciements à Jean-Paul Hayrault pour la confiance qu'il nous a accordée en permettant à Sylvie Maury la consultation de ces papiers personnels.

³ Ces documents ont été examinés, classés et photocopiés par Sylvie et Bertrand Paitrault, Anne-Marie et Jacky Prêt.

⁴ La Fazillière est un village qui possède une histoire intimement liée à la vannerie. Il aurait été fondé par des Gitans qui fabriquaient des paniers en châtaignier. Leurs paniers étaient vendus aux sardiniens de la côte atlantique. A la fin du XIXe siècle, la production s'élevait à 120 000 paniers par an. En 1940, il restait une quarantaine de vanniers sur les 300 habitants que comptait le village.

⁵ En 1911, une évaluation de ses propriétés aux contributions directes s'élevait à 1,12 hectares de terres et pré à la Saintière de Vernoux. En 1920, il afferme une borderie, toujours à la Saintière, d'une contenance de 7 ha. Il la possédait avec un meunier de Scillé.

⁶ Il s'agit du brouillon de son discours ; nous ne savons pas à quelle date a eu lieu cette visite.

⁷ Saint Saturnin, connu également sous le nom de saint Sernin, est le premier évêque de Toulouse, mort en martyr attaché par les pieds à un taureau

A la fin du XVI^e siècle, l'archiprêtre de Parthenay, Messire Antoine Pasquet effectue une visite de l'église⁸. Son rapport, en quelque sorte d'inspection, dépeint une situation guère brillante : « Avons fait visitation dans l'église Saint-Saturnin de Chapelle-Bertrand, auquel lieu n'avons pu trouver ni curé ni vicaire, D'autres visites d'archiprêtres dans les décennies suivantes permettent d'avoir quelques informations sur l'église : « Le 13 mars 1665, l'église est en bon état, et régie par M. Pierre Coutière, curé. » Le même compte rendu de visite précise qu'il y a alors 300 communicants, c'est-à-dire le nombre de fidèles qui communient régulièrement. En 1731, le curé est Laurent-Pierre Gerbier. Le curé Caniot évoque par la suite les différents desservants de la paroisse. En particulier, il rappelle le destin tragique du curé Rolland : « C'est monsieur Rolland qui était curé de la Chapelle-Bertrand au moment où éclata la Révolution. Après avoir refusé le serment constitutionnel⁹, il fut interné à Niort dans la prison du donjon d'où il ne sortit que le 3 mars 1794 pour être guillotiné sur la place de la Brèche.¹⁰ » Il considère que « c'est un trop grand honneur pour notre paroisse d'avoir eu un martyr de la Révolution. »



Selon lui, la paroisse de la Chapelle fut privée de prêtres jusqu'en 1803. Un ancien chanoine de Parthenay, Louis Bonnet exerça le culte jusqu'en 1810 ; puis, lui succéda Pierre Segret-Lompre, originaire d'Auvergne jusqu'en 1822. De 1825 à 1826, « c'est l'archiprêtre de Parthenay, François Bastard, qui fut chargé de desservir la Chapelle-Bertrand ». Par la suite, Philippe Roy fut le curé de Saint Saturnin pendant une longue période : de 1836 à 1862. Il fut à l'origine des plans¹¹ du curieux baptistère qui jouxtait

l'église. En 1860, ce curé fut l'objet de plusieurs plaintes du conseil municipal, des habitants et des religieuses qui lui reproche de s'occuper plus de son exploitation agricole et de son commerce de chaux que de son devoir de prêtre. François Brault, originaire de la Vienne, desservit la paroisse bertrandaïse pendant 30 ans (1862-1892). « La restauration faite en 1875 par M. Brault a rendu à l'église son caractère primitif » L'église ne fut pas seulement restaurée mais aussi « agrandie par deux chapelles latérales, la construction de la sacristie, la réfection de la façade et la construction du clocher ».

La paroisse à l'époque du curé Caniot

Le curé, dans le mémoire adressé à l'évêque, décrit une situation paroissiale satisfaisante : « l'esprit religieux s'est maintenu dans cette paroisse. A part un petit nombre, les fidèles

⁸ Abbé Drochon : « L'ancien archiprêtré de Parthenay. Visites des paroisses (1598-1740) » Poitiers, imprimerie Oudin, 1884, 162 pages

⁹ La Constitution civile du clergé est le décret voté par l'Assemblée constituante le 12 juillet 1790 qui réorganisait le clergé séculier, supprimait les ordres religieux, nationalisait les biens ecclésiastiques et modelait l'organisation de l'Église sur l'organisation administrative : le nombre des évêchés était ramené à un par département, les évêques étaient élus par les assemblées électorales des départements, les curés par celles des districts ; les uns et les autres devenaient des fonctionnaires rétribués par l'État. Dans l'archiprêtré de Parthenay, 76% des curés approuvèrent cette constitution (les « prêtres jureurs »), les autres, dont le curé de la Chapelle, furent dits « réfractaires ». (Fabrice Vigier : *le clergé paroissial du diocèse de Poitiers à la fin de l'Ancien Régime* » Septentrion Presses universitaires 1998, 434 pages)

¹⁰ Deux ouvrages consacrés à cette période (Lastic Saint-Jal, *L'Eglise et la Révolution à Niort et dans les Deux-Sèvres*, Niort, 1870 et A. Proust, *La justice révolutionnaire à Niort*, Niort, 1869) parlent de l'exécution de « André Rossard, âgé de 60 ans, curé de la Chapelle-Bertrand. » Il s'agirait d'une erreur dans le patronyme selon M.L Fracard, dans son dictionnaire des curés des Deux Sèvres (Archives départementales).

¹¹ Bulletin municipal 2008 p. 34

remplissent chaque année le devoir de la communion pascalle et le dimanche des rameaux, j'ai la consolation de voir une belle communion générale des jeunes gens et le jour de Pâques une magnifique communion d'honneur ». Il se fait même très lyrique quand il décrit le vendredi saint : « le divin crucifix voit au jour de son immolation bien des lèvres se coller par amour sur les plaies sacrées ». Toutefois, l'archiprêtre de Parthenay dans un rapport de 1911 apporte quelques nuances à l'état religieux de la paroisse : « L'assistance aux offices est très belle les jours de fête ; elle est moindre les simples dimanches, beaucoup de personnes allant aux paroisses voisines de Pompaire et Parthenay ». Dans ce même rapport, le curé Caniot indique que « l'esprit de la population est bon. Mes paroissiens m'apportent spontanément leur offrande pour le denier du culte. Je puis dire que tous comprennent le versement de ce denier du culte » ce que ne confirme pas tout à fait le compte-rendu de l'archiprêtre qui rapporte même des propos divergents « M. le curé est d'avis qu'il faut une sanction contre ceux qui ne contribuent pas au denier du culte et que cette sanction doit être de les priver des honneurs de l'église pour les baptêmes mariages et enterrements. »

Le curé Caniot évoque aussi les grands moments de la vie paroissiale : « plusieurs missions ont été prêchées depuis 30 ans. (...) La population a répondu à l'appel des missionnaires et leur dévouement n'a pas été infructueux. Certaines réunions d'hommes spécialement ont été très belles (...) Nous n'oublierons pas les frémissements que provoquèrent l'ardente parole de nos missionnaires ».



← Sortie d'un baptême à l'époque du curé Caniot, les enfants ramassant les dragées. (Photo non datée)

La période de la Première Guerre mondiale fait l'objet de peu de citations dans les archives du curé Caniot. En 1915, il participe au « Versement de l'or pour la Défense nationale », en

échange de billets de banque, le 8 octobre, 200 francs et le 21 novembre, 500 francs mais il précise « cette somme m'a été remise par une famille de la Chapelle-Bertrand ». Il renouvelle l'opération le 3 octobre 1916 en « versant en or la somme de 200 francs ». Il a reçu durant la guerre quelques cartes postales de soldats, des neveux et d'un soldat belge, du 5 mars 1917, qui évoque son séjour à la Chapelle-Bertrand : « bien souvent en écoutant la sainte messe dans un hangar quelconque, je me transporte en esprit dans l'église de la Chapelle-Bertrand où avec mes camarades français, nous unissions nos cantiques à vos prières ». Après le conflit, il précise : « les anciens combattants répondent toujours au désir que je leur exprime pour l'anniversaire de l'armistice spécialement, tous sont là à des places réservées avec la municipalité au complet. » L'église fut dotée d'une plaque commémorative « Aux soldats de cette paroisse morts pour la France » élaborée par le Parthenaisien Berdeguer¹²

L'abbé Caniot entretient avec les notables de la commune des relations régulières ; il se rend régulièrement à la Touche Ory dire la messe dans la chapelle de cette propriété ou, comme le 30 septembre 1910, célébrer la Première communion des cinq petites filles du général Allard. Bien sûr, il est invité « à prendre part au déjeuner de famille » comme le stipule l'invitation.

Vis-à-vis du château voisin, le curé Caniot sollicite, en 1898, Mademoiselle d'Aubéry pour l'acquisition d'une autre cloche pour l'église : « notre sonnerie de la Chapelle-Bertrand est déjà belle mais incomplète : il nous faudrait une troisième cloche. Du reste, le beffroi a été préparé en 1884 pour en contenir trois ». Il précise la sonorité de la cloche « en tierce majeure » et se lance dans un calcul du poids « 475 kilos » et de son prix « quinze ou seize cents francs ». Pour appuyer sa demande, le curé Caniot fait preuve d'envolées

¹² Voir le livret « En mémoire des Bertrandais tombés lors de la Première Guerre mondiale » 2019 page 34

lyriques « *comme les cœurs sont naturellement élevés vers Dieu par le son grandiose de nos cloches. C'était, dit Châteaubriand, une chose assez merveilleuse d'avoir trouvé le moyen, par un seul coup de marteau de faire naître, à la même minute, un même sentiment dans mille cœurs et d'avoir forcé les vents et les nuages à se charger des pensées des hommes* » Sa demande fut exaucée et le 10 juillet 1904 la troisième cloche fut bénie par le vicaire général du diocèse. Les parrain et marraine furent le général Georges Allard¹³ et Mademoiselle d'Aubéry, les donateurs.

Les archives de l'abbé Caniot renferment également quelques factures qui permettent de voir quels furent les achats que fit le prêtre pour son activité sacerdotale. Dès sa prise de fonctions, il acquiert à Bressuire auprès d'une fabrique d'ornements d'église « Eugène Hardouin, fournisseur des séminaires de Poitiers, Luçon, Les Sables d'Olonne, Montmorillon et Chavagnes, spécialiste de chemins de croix en peinture, terre-cuite, confection de vêtements ecclésiastiques... » de « *trois caporaux¹⁴ en toile fine et de quatre purificateurs¹⁵ en toile extra* ». Quant à l'huile sainte, il fait venir de « *l'huile d'olive de Provence* » d'un propriétaire fabricant de Salon. Le vin de messe semble provenir du Bordelais comme en témoignent plusieurs mandats adressés à la maison Beauchet-Filleau de Bordeaux. De même, il fait l'acquisition de « *La Sainte Bible commentée* » auprès de Letouzey & Ané, éditeurs à Paris. Plus localement, il s'approvisionne régulièrement auprès d'une ciergerie de Parthenay « *E. Fleurant, 70 Grande-Rue* » de « *bougies ordinaires, trouées et supérieures, cierges, cire jaune et mèches tressées ...* ».



En 1895, le curé reçoit de « *l'Atelier de moulages & sculptures et polychromie religieuse Vidiani* » de Niort « *deux caisses contenant une statue de Notre-Dame de Lourdes polychromée et une console romane.* » L'expéditeur accompagne son envoi de « *j'ose espérer que vous serez entièrement satisfait de cette statue pour l'exécution de laquelle j'ai apporté tous mes soins.* »

L'abbé Caniot est sans aucun doute le prêtre qui a desservi le plus longtemps la paroisse Saint-Saturnin de La Chapelle-Bertrand. Ses archives nous ont permis d'avoir un aperçu de son activité sacerdotale.

Michel BERNIER - Sylvie PAITRAULT
 Décembre 2020

← Statue de Notre-Dame de Lourdes, actuellement dans la sacristie de l'église.

¹³ Le général Georges Allard (1837-1920) résidait à La Touche-Ory. Il est le fils du général Nelzir Allard qui fut député des Deux-Sèvres de 1837 à 1848, conseiller d'Etat à partir de 1852, conseiller général des Deux-Sèvres de 1842 à 1876 et président de cette même assemblée de 1861 à 1877, maire de La Chapelle-Bertrand de 1871 à sa mort en 1877.

¹⁴ Le corporal (de l'adjectif latin *corporalis*, du corps, car sur le linge est posé le corps du Christ) est un vêtement liturgique (généralement carré, d'environ 45 à 50 cm de côté) sur lequel sont posés la patène et les vases sacrés (calice et ciboire) durant la célébration eucharistique. Sa présence facilite la récupération des miettes de pain consacré qui pourraient être tombées de la patène ou des ciboires.

¹⁵ Le purificateur est un linge liturgique servant à recueillir le Sang du Christ qui pourrait couler du calice lors de la communion du prêtre, et à purifier les vases sacrés - le calice et la patène - après la communion.

Le fromager de grand-mère



Ingrédients :

2 Manslois, vache ou chèvre, ou un de chaque (je préfère le chèvre plus goûteux mais pas fort en bouche)

4 gros œufs entiers
200 gr de sucre
pâte feuilletée

Recette :

Cuisson 30min

Préchauffez le four 210°

Séparez les blancs d'œufs des jaunes

Mélangez vigoureusement les jaunes d'œufs et le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse puis incorporez les 2 Manslois entiers et continuez à battre.

Montez en neige ferme les blancs d'œufs

Puis avec une spatule, incorporez-les délicatement au mélange œufs/Manslois en soulevant délicatement la masse pour ne pas casser les blancs.

Étendez la pâte sur un plat à tarte

Versez dessus la préparation au Manslois

Enfournez 30 min

Farci Poitevin

Ingrédients :

500g Oseille
300g Viande de porc hachée
200g Poitrine de porc fumée hachée
1 Chou
3 Feuilles de bettes
3 Œufs
Saindoux (un peu)
Sel
Poivre

Recette :

Hachez l'oseille, les épinards, le chou et les feuilles de bettes préalablement bien nettoyés et essorés. Gardez les grandes feuilles de chou. Faites bouillir de l'eau dans une grande marmite. Jetez-y l'oseille. Dès la reprise de l'ébullition, égouttez ; puis jetez les feuilles de choux, selon la même procédure. Laissez égoutter une nuit dans une passoire. Mélangez les viandes hachées avec les légumes. Fouettez les œufs et ajoutez-les, salez et poivrez, puis malaxez bien. Graissez une cocotte avec un peu de saindoux et tapissez-la une de feuilles de choux bien égouttées. Mettez une feuille au fond, côté nervures au fond et placez-y le mélange. Tassez et couvrez. Mettez à cuire dans un four à 180 °C durant 3h



Pluviométrie 2020 à la Chapelle-Bertrand

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Année 2020	Moyenne de 2010 à 2020
janvier	38	58	55	85	134	76	135	33	160	63	94	85
février	45	57	17	62	207	61	101	83	56	52	85	75
mars	55	54	35	78	46	35	71	83	105	57	112	66
avril	22	24	145	77	66	75	45	22	46	64	85	61
mai	66	21	40	105	126	58	107	51	64	52	66	69
juin	45	80	69	97	57	85	47	55	97	60	97	72
juillet	22	71	56	45	48	21	8	37	56	45	5	38
août	37	61	13	10	89	118	21	77	21	45	44	49
septembre	36	36	64	61	30	94	38	61	14	72	45	50
octobre	61	48	175	80	98	28	12	23	65	152	144	81
novembre	78	30	100	127	81	74	85	34	107	225	38	89
décembre	135	222	193	124	48	16	20	143	116	147	133	118
	640	762	962	951	1030	741	690	702	907	1034	948	

Relevé des précipitations



Comme tous, le contexte de pandémie de cette année 2020 aura impacté l'activité de notre association, même si nous avons pu tenir notre assemblée générale le 27 juin. Nous nous réjouissons cependant que tous nos membres se portent bien. Pendant la deuxième période de confinement nous avons poursuivi nos échanges en réunissant le conseil d'administration en visio conférence. Nous avons pu ainsi maintenir le lien, finaliser la publication des panneaux en 2020 qui vous sont présentées ci-dessous et préparer 2021.



Concours Défi asso du Crédit Mutuel, Capella Bertrandi sur le podium.

Capella Bertrandi a décidé de présenter un mini film de deux minutes dans le cadre du concours organisé par le Crédit Mutuel pour les associations sur le thème « *mon association fait vibrer son territoire* ». Ce travail a été l'occasion d'organiser une réelle réflexion collective et nous a permis de résumer nos actions, montrer notre dynamisme et valoriser la commune. Cette photos de conclusion du film est accompagnée d'un nuage de verbes qui synthétise nos valeurs. Nous avons fini sur le podium et remporté en juin à Parthenay la médaille d'argent de ce concours.

Accueil de l'amicale Laïque de Pompaire le 18 février 2020.

Près d'une centaine de participants de l'amicale Laïque de Pompaire ont découvert le chemin des fontaines à travers une randonnée commentée et mise en scène.



Inauguration de l'exposition sur les libellules à la chapelle de la Miolière du 10 mars 2020.

Cette exposition, présentant les différentes espèces de libellules et de demoiselles de notre région, est toujours en place en raison des périodes de confinement.



Constitution d'un fond documentaire

Merci de nous adresser par mail des photos, documents, articles, films... pour constituer un fond documentaire indispensable à la valorisation du patrimoine immatériel de notre commune. Quelques publications sur Facebook, comme des photos de classes ont remporté un vif succès. N'hésitez pas à les « liker » et les partager !



Trois nouveaux panneaux d'expositions finalisés.

Après les cinq premiers panneaux d'expositions installés dans les couloirs de la mairie, trois nouveaux panneaux viennent d'être finalisés pour garder la mémoire de ce travail. Ces panneaux sont consultables sur le site Internet de l'association, ainsi qu'à la mairie.



Une collecte à la ferraille sera organisée par l'association début du trimestre 2021 et permettra de financer des éléments de restauration de l'église. Enfin un rendez-vous est déjà prévu après l'été 2021 avec une conférence-dégustation sur le Pays Basque qui sera assurée par Thierry Lambillard et co-organisée avec le Comité des fêtes.

Pour plus d'information : <https://capella-bertrandi.fr> et <https://www.facebook.com/capellabertrandi79>



L'équipe du Comité des Fêtes Bertrandais

Président : Philippe Pelletier – Vice Présidente : Dominique Martin
 Trésorière : Corine Fillon - Trésorière adjointe : Marie-Laure Marteau
 Secrétaire : Emmanuelle Bertin - Secrétaire adjoint : Dominique Bonnet
 Membres actifs : Annie Renoux , Stéphane Boutineau, Didier Chollet,
 Denise Rousselière, Chloé Pelletier, Nelly Chollet, Bruno Baudrier,
 Fabienne Ferlac



Une année 2020 en demi teinte

En décembre 2019, les enfants étaient réunis autour du Père Noël et avaient pu apprécier le spectacle de Noël « Drôles d'histoires » par La compagnie des pieds dans l'Ô, dans la salle de la Chapelle Bertrand.

Cet après midi est co organisé avec le CCAS et la Mairie de Saurais, le Comité des Fêtes Bertrandais et la Mairie de La Chapelle Bertrand.

Parce que la magie de Noël, pour les enfants, même avec une année 2020 si particulière, doit toujours avoir lieu ; tous les enfants inscrits (35 de moins de 10 ans) retrouvent le Père Noël et sa hotte chargée de cadeaux sous une formule Drive place de La Chapelle Bertrand.

A noter : Nous espérons l'année prochaine, organiser un arbre de Noël plus complet et toujours pouvoir compter sur tous les enfants. Aussi afin de **faciliter les contacts avec les familles, merci de vous rapprocher de la mairie pour vous faire connaître.**

Projection du film : *Il était une fois dans l'ouest du Poitou* qui a eu lieu le **vendredi 21 février 2020** à la salle polyvalente de La Chapelle Bertrand.



Près de cent vingt personnes ont assisté à la projection du moyen-métrage de cinquante-deux minutes réalisé par Marion Fernandez et Maxence Lamoureux sur le marais communal de Curzon et Lairoux en Vendée et ses cow-boys. La soirée était organisée par le Comité des Fêtes Bertrandais et la Mairie de La Chapelle-Bertrand.

Annulation des 2 principales animations pour cause de pandémie, la traditionnelle randonnée la Bertrandaise qui était prévue le 26 avril 20, ainsi que la fête communale qui a habituellement lieu en septembre. D'ores et déjà, l'ensemble des bénévoles souhaitent reprogrammer **une nouvelle édition de la Bertrandaise : 25 avril 2021**

Président : Rossard Philippe
vice-président : Renaudeau Francis
Secrétaire : Paitrault Sylvie
Secrétaire Adj. : Laurencin Christiane
Trésorier : Paitrault Bertrand
Trésorier Adj. : Renoux Guy

Membres :
 Rivault Camille
 Prêt Anne-Marie
 Laurencin Michel



le 50, toujours difficile !

escb.jimdo.com



Alain en reconnaissance ...



De belles découvertes en Gâtine



Jean-Marie, la quille est à la maison !!!



À la recherche des mégalithes ..



Eh oui, La Sèvre Niortaise est le fleuve



On n'est point benaise pour jouer aux palets ?

Dans tous les bulletins précédents

nous pouvions énumérer avec fierté les nombreuses activités proposées à nos adhérents. Cette année : COVID oblige, la liste est longue de celles que nous avons annulées, comme les marches, la sortie vélo, et la traditionnelle escapade à L'Ile de Ré n'ont pu être pratiqués à notre grand regret. Ces rencontres amicales engendrent plaisanteries et rires et les petits plaisirs gourmands qui les suivent sont très appréciés de tous. Ne soyons pas moroses, des temps meilleurs vont venir. Nous sommes prêts, les randos sont programmées, maintenant elles ne seront plus uniquement le dimanche mais aussi les mardi après-midi ce qui libèrera pour les repas de famille. Nous espérons beaucoup en cette initiative pour intéresser de nouveaux adhérents qui assureront la continuité de L'association. Le nombre d'activités, leur variété sont autant d'éléments qui doivent inciter à venir nous rejoindre pour apporter d'autres compétences et des idées nouvelles. A très bientôt à tous, anciens et nouveaux pour une belle saison avec l'ESCB.



Association Randonnées Gâtinaises

Siège social Mairie de La Chapelle Bertrand

2020 : une année de transition, une année pas comme les autres. Toutes nos randonnées n'ont pu avoir lieu mais celles qui ont pu être organisées ont connu le même succès. Nous espérons que l'avenir permettra de nous retrouver sur les chemins de Gâtine.

L'assemblée générale, qui devait avoir lieu le 20 novembre a, bien sûr, été annulée. Nous essaierons de la faire quand la situation sera redevenue plus normale. Nous fixerons alors les dates des nouvelles randonnées pour 2021.

Quant au spectacle, l'écriture est en cours et même si les confinements ont ralenti les réunions, l'imagination des auteurs, elle, n'a pas été court-circuitée par la COVID ! Il se pourrait même que cela ait été source d'inspiration. ... mais là, le secret est bien gardé.

Alors, nous espérons que l'avenir sera plus radieux et serein pour que le spectacle puisse se dérouler, comme prévu, dans la commune de Viennay. Nous souhaitons vraiment vous revoir pour partager un bon moment de convivialité avec vous et tous les acteurs des Randonnées Gâtinaises.



Union des Anciens Combattants et des A.F.N.

Le Bureau :

Président : BOUTINEAU Guy, Trésorier : DERRÉ Jean, Secrétaire : BERNARD Paul

Porte-drapeaux : POUBLANC Raymond et BOUHET Marc

Membres : BILLON Monique, FAJOUR Louissette, FRANCHINEAU Marie-Madeleine, PROUST Louise

Sympathisants : CORNUAULT Nadine, FRANCHINEAU Sylvie, MASSE Jean-Yves, BERNARD Jean-François, BONNET Dominique, BILLON Pascal, PELLETIER Philippe, BOUTINEAU Stéphane

Dates à retenir pour 2021:

Samedi 9 janvier :

Assemblée Générale suivi de la galette des Rois

8 mai :

Armistice Cérémonie au monument aux morts

11 novembre :

Cérémonie au monument aux morts Armistice

5 décembre :

Cérémonie en souvenir des soldats morts en Afrique du Nord, Alain BACHARD de la Chapelle-Bertrand, mort en Algérie en 1959



Cérémonie du 11 Novembre 2020

Rappel sur les consignes de tri !

En cette période de crise sanitaire
le tri des déchets doit rester notre priorité,
Ensemble maintenons nos efforts !

Dans le bac jaune

Tous les emballages en plastique, carton et métal, + tous les papiers.



Borne à verre

Tous les emballages en verre.



Dans le bac gris

Ordures ménagères :
Mouchoir, petits objets non électronique,
vaisselle jetable.



Pour les déchèteries de Parthenay, Amailloux et Thénézay retrouvez tous les horaires sur le site internet : www.cc-parthenay-gatine.fr

Depuis quelques mois,

de nouveaux objets ont fait leur apparition dans notre quotidien :

Les masques, gants et mouchoirs sont TOUJOURS à déposer dans le bac gris.

Nous vous invitons dans la mesure du possible à privilégier les masques lavables et réutilisables qui génèrent moins de déchets.



Dans un sac plastique dédié et résistant, à fermer et à garder 24 heures



Jetez le sac dans la poubelle des ordures ménagères



JAMAIS dans votre bac de tri

#RestezChezVous | CITEO



CALENDRIER DES COLLECTES 2021

T 16 - La Chapelle Bertrand - Parthenay Les Roberdes

Service déchets

7, rue Béranger - 79200 Parthenay
Tél. 05 49 94 90 13
dechets@cc-parthenay-gatine.fr
www.cc-parthenay-gatine.fr



Pensez à sortir vos bacs la veille du jour de ramassage.

Consultez les consignes de tri sur www.cc-parthenay-gatine.fr

Janvier 2021		Février 2021		Mars 2021		Avril 2021		Mai 2021		Juin 2021	
1	V	1	L	1	L	1	J	1	S	1	M
2	S	2	M	2	M	2	V	2	D	2	M
3	D	3	M	3	M	3	S	3	L	3	J
4	L	4	J	4	J	4	D	4	M	4	V
5	M	5	V	5	V	5	L	5	M	5	S
6	M	6	S	6	S	6	M	6	J	6	D
7	J	7	D	7	D	7	M	7	V	7	L
8	V	8	L	8	L	8	J	8	S	8	M
9	S	9	M	9	M	9	V	9	D	9	M
10	D	10	M	10	M	10	S	10	L	10	J
11	L	11	J	11	J	11	D	11	M	11	V
12	M	12	V	12	V	12	L	12	M	12	S
13	M	13	S	13	S	13	M	13	J	13	D
14	J	14	D	14	D	14	M	14	V	14	L
15	V	15	L	15	L	15	J	15	S	15	M
16	S	16	M	16	M	16	V	16	D	16	M
17	D	17	M	17	M	17	S	17	L	17	J
18	L	18	J	18	J	18	D	18	M	18	V
19	M	19	V	19	V	19	L	19	M	19	S
20	M	20	S	20	S	20	M	20	J	20	D
21	J	21	D	21	D	21	M	21	V	21	L
22	V	22	L	22	L	22	J	22	S	22	M
23	S	23	M	23	M	23	V	23	D	23	M
24	D	24	M	24	M	24	S	24	L	24	J
25	L	25	J	25	J	25	D	25	M	25	V
26	M	26	V	26	V	26	L	26	M	26	S
27	M	27	S	27	S	27	M	27	J	27	D
28	J	28	D	28	D	28	M	28	V	28	L
29	V			29	L	29	J	29	S	29	M
30	S			30	M	30	V	30	D	30	M
31	D			31	M			31	L		



CALENDRIER DES COLLECTES 2021

T 16 - La Chapelle Bertrand - Parthenay Les Roberdes

Service déchets

7, rue Béranger - 79200 Parthenay
Tél. 05 49 94 90 13
dechets@cc-parthenay-gatine.fr
www.cc-parthenay-gatine.fr



Pensez à sortir vos bacs la veille du jour de ramassage.

Consultez les consignes de tri sur www.cc-parthenay-gatine.fr

Juillet 2021		Août 2021		Septembre 2021		Octobre 2021		Novembre 2021		Décembre 2021	
1	J	1	D	1	M	1	V	1	L	1	M
2	V	2	L	2	J	2	S	2	M	2	J
3	S	3	M	3	V	3	D	3	M	3	V
4	D	4	M	4	S	4	L	4	J	4	S
5	L	5	J	5	D	5	M	5	V	5	D
6	M	6	V	6	L	6	M	6	S	6	L
7	M	7	S	7	M	7	J	7	D	7	M
8	J	8	D	8	M	8	V	8	L	8	M
9	V	9	L	9	J	9	S	9	M	9	J
10	S	10	M	10	V	10	D	10	M	10	V
11	D	11	M	11	S	11	L	11	J	11	S
12	L	12	J	12	D	12	M	12	V	12	D
13	M	13	V	13	L	13	M	13	S	13	L
14	M	14	S	14	M	14	J	14	D	14	M
15	J	15	D	15	M	15	V	15	L	15	M
16	V	16	L	16	J	16	S	16	M	16	J
17	S	17	M	17	V	17	D	17	M	17	V
18	D	18	M	18	S	18	L	18	J	18	S
19	L	19	J	19	D	19	M	19	V	19	D
20	M	20	V	20	L	20	M	20	S	20	L
21	M	21	S	21	M	21	J	21	D	21	M
22	J	22	D	22	M	22	V	22	L	22	M
23	V	23	L	23	J	23	S	23	M	23	J
24	S	24	M	24	V	24	D	24	M	24	V
25	D	25	M	25	S	25	L	25	J	25	S
26	L	26	J	26	D	26	M	26	V	26	D
27	M	27	V	27	L	27	M	27	S	27	L
28	M	28	S	28	M	28	J	28	D	28	M
29	J	29	D	29	M	29	V	29	L	29	M
30	V	30	L	30	J	30	S	30	M	30	J
31	S	31	M							31	V

Des infos du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine

Les nouveaux conseillers municipaux au cœur du projet

L'année 2020 a été l'occasion de renouveler les équipes municipales. Les nouveaux conseillers, tout comme les acteurs impliqués dans la vie locale, seront associés à l'écriture de la Charte du projet de Parc naturel régional (PNR). Si les délais sont respectés, la phase d'évaluation et de validation de la Charte se terminera par la consultation des communes avant la fin de ce mandat municipal. Chaque Conseil municipal aura le choix d'adhérer à ce projet de Charte et donc au futur Syndicat Mixte du PNR.

Point d'étape sur le projet

Le Pays de Gâtine a obtenu, de l'Etat, en 2019, un avis d'opportunité favorable à la création du PNR. Ce concours d'entrée est une première étape mais il reste plusieurs années de travail avant d'obtenir le diplôme : le label PNR. Ce temps qui peut sembler long s'explique par le besoin de concertation nécessaire à l'adhésion de chacun à la feuille de route pour construire la Gâtine de demain : La Charte du Parc. C'est un contrat entre l'ensemble des acteurs d'un territoire. Elle est valable 15 ans et se décline en plans d'actions afin de répondre aux enjeux du territoire dans le cadre des missions attribuées aux PNR, à savoir la protection du patrimoine paysager et architectural, la participation à la qualité de la vie locale, l'encouragement des activités économiques et l'innovation.

Cette année, si particulière, n'aura pas remis en cause le projet de PNR. Au contraire elle a multiplié les raisons de s'engager dans cette démarche afin préserver un cadre de vie de qualité lorsque nos déplacements sont limités ou de soutenir les productions locales et les agriculteurs engagés en vente directe. Les restrictions sanitaires ont limité la tenue de grandes réunions participatives. Cependant, le Pays de Gâtine a pu avancer sur des éléments d'études comme l'inventaire du linéaire de haies ou l'identité paysagère du Pays de Gâtine.

Qui pilote le projet de Parc ?

Le projet de PNR est porté par le Pays de Gâtine depuis 2016 et par son Président, nouvellement réélu, Didier GAILLARD, maire de Ménigoute. Les 31 élus du Pays de Gâtine suivent attentivement l'avancée du projet et un vice-président est chargé plus particulièrement de ce dossier, il s'agit de Jean-Pierre RIMBEAU, Maire d'Ardin et Président de la Communauté de communes Val de Gâtine. Toute l'équipe salariée du Pays de Gâtine est également mobilisée, selon les thématiques d'action et une cheffe de projet, Camille Bévilion est dédiée à cette mission.

Le soutien de la Région et du Département

La Région Nouvelle-Aquitaine (qui a la compétence pour créer un PNR) accompagne financièrement et techniquement le Pays de Gâtine depuis le tout début de la démarche. Le Pays de Gâtine peut également compter sur le soutien du Département des Deux-Sèvres, partenaire de la démarche depuis son lancement, qui vient de valider une aide financière pour trois ans. Ces aides vont accompagner les études nécessaires au projet de PNR ainsi que l'animation des temps de concertation avec les acteurs et les habitants de la Gâtine.

Des experts au service du projet de Parc

Une nouvelle instance a été créée pour accompagner la création du PNR : il s'agit du Conseil Scientifique et Prospectif. Il est composé de chercheurs ou universitaires en activité ou retraités, d'experts ou de personnalités qualifiées dans les domaines des sciences de la nature ou des sciences humaines et sociales. C'est un outil d'aide à la décision qui a pour rôle de formuler des propositions et de conduire des réflexions lorsque sont à prendre des décisions nécessitant une expertise technique et scientifique sur le territoire.

Renseignements : Pays de Gâtine : 05 49 64 25 49 - pays-de-gatine@gatine.org

Plus d'informations sur le site du Pays de Gâtine rubrique « Le projet de PNR » et sur la page Facebook « Projet de PNR de Gâtine poitevine ».

Les formalités d'urbanisme

pour les particuliers : que faut-il faire ?

DATE DE MISE À JOUR : JANVIER 2019

Avant réalisation de tous travaux, il convient de s'assurer de la faisabilité de votre projet et de retirer un dossier de demande de « permis » ou de « déclaration préalable » auprès du service urbanisme de votre Mairie, qui vous accompagnera dans vos démarches. Le délai de traitement du dossier varie de 1 à 5 mois en fonction de la nature des travaux et de leur localisation.

A noter : certains travaux d'entretien et de réparation ordinaire ne sont pas soumis à autorisation. En revanche, certaines démolitions peuvent être soumises à autorisation et nécessiter une demande de « permis de démolir ». Dans tous les cas, renseignez-vous auprès du service urbanisme de votre Mairie.

J'envisage de réaliser des travaux

Quelles sont les formalités ?

Légende couleur des formalités

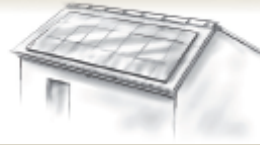
- Permis de construire
- Déclaration préalable
- Pas de formalité

Je fais des travaux de peinture



- Ravalement ou peinture de façade
- Peinture des menuiseries extérieures
- Peinture des portails gardes-corps et claires-voies
- Réparation ou entretien courant (même dessin, matériau et couleur)

Je fais des travaux de toiture



- Refection de la couverture (Tuiles, ardoises, ...)
- Installation de panneaux photovoltaïques
- Je pose une fenêtre de toit, une cheminée ou des panneaux solaires

Je remplace ou modifie des ouvertures extérieures



- Remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres, portes, ...)
- Création ou modification d'une ouverture (y compris les fenêtres de toit)

Je construis ou modifie un mur ou des clôtures



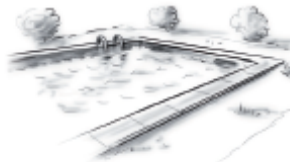
- Une clôture en limite de propriété ou non
- Mur de plus de 2m de hauteur
- Une clôture agricole

Je construis une maison ou une dépendance chauffée



- Bâtiment de plus de 20m²
 - Bâtiment de 5m² à 20m²
 - Bâtiment de moins de 5m² (sauf exception)*
- Mon projet devra respecter la réglementation thermique RT2012 et les règles de construction parasismique.

J'installe une piscine fixe : enterrée, semi-terrestre ou hors-sol



- Superficie de plus de 100m²
- Superficie entre 10m² et 100m² avec un abri fixe ou modulable, d'une hauteur de plus de 1,80m
- Superficie entre 10m² et 100m² non couverte ou avec un abri modulable d'une hauteur de moins de 1,80m (sauf exception *)
- Superficie de moins de 10 m² (sauf exception*)

J'agrandis où je surélève mon habitation, je crée un nouveau plancher (mezzanine...) ou j'installe une véranda



- Superficie supérieure à 20m² voire 40m² dans certains cas
 - Superficie inférieure à 20m² voire 40m² dans certains cas
- Mon projet devra respecter la réglementation thermique RT2012 et les règles de construction parasismique.

J'installe une piscine hors-sol gonflable ou en kit



- Superficie de plus de 10m² installée plus de 3 mois
- Superficie de plus de 10m² installée moins de 3 mois (sauf exception*)
- Superficie de moins de 10m² (sauf exception*)

Je construis un abri de jardin, une pergola, un carport ou une dépendance non chauffée



- De plus de 20m² (si autorisé par le Plan local d'urbanisme)
- De 5m² à 20m² (si autorisé par le PLU)
- De moins de 5m² (sauf exception*)

J'installe une serre ou un châssis dans mon jardin



- De plus de 4m de hauteur ou plus de 2000m²
- D'une hauteur entre 1,80m et 4m
- D'une hauteur de moins de 1,80m (sauf exception*)

J'aménage mes combles ou un garage sans création de plancher



- J'aménage plus de 5m² de surface de plancher
- J'aménage moins de 5m² de surface de plancher
- Je pose une fenêtre de toit
- Je crée, modifie ou remplace des menuiseries extérieures

J'installe de manière durable un accessoire en façade ou en toiture



- Une pompe à chaleur (ou un climatiseur)
- Une antenne parabolique ou hertzienne
- Un store banne ou une marquise
- Une sortie de gaine (cheminée, ventouse, ...)
- Un coffret technique (gaz, électricité, ...)
- Des gardes-corps
- Une éolienne ou des panneaux solaires
- Une camera de vidéosurveillance

Je fais des travaux extérieurs dans les abords d'un monument historique

- Je veux modifier ou supprimer un élément identifié comme présentant un intérêt d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique (élément bâti, non bâti ou végétal)
- Je veux modifier l'aménagement des espaces non bâtis autour de ma maison (par création ou suppression de : plantation, allée, terrasse, pergola, abri, etc)

* Si votre propriété est située en « secteur sauvegardé » à Parthenay et Châtillon-sur-Thouet, renseignez-vous auprès du service urbanisme, car les règles peuvent être différentes. Il en est de même si votre projet implique une modification des structures porteuses du bâtiment.



Centre Local d'Information et de Coordination de PARTHENAY (CLIC Antenne de PARTHENAY)

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de PARTHENAY est un « **point info seniors** » : un guichet unique d'information pour les **personnes âgées de 60 ans et plus**, pour leurs **familles** et leur **entourage**. Le CLIC informe, conseille et oriente.

Nous sommes à votre écoute :

- pour vous guider dans vos démarches administratives : mise en place d'un service d'aide à domicile, portage de repas, téléassistance, recherche de places d'accueil en établissement, recherche d'associations culturelles ou sportives, etc....
- pour vous informer sur les différents services et professionnels à votre disposition : coordonnées des services à domicile, portage de repas, téléassistance, établissement etc...

Nous pouvons vous orienter :

- vers les professionnels et les services pouvant répondre à vos demandes : assistants sociaux, service maintien à domicile du Département, coordinateurs de parcours...
- vers une structure d'hébergement pour une place permanente ou temporaire (maison de retraite, résidence autonomie...).
- Vers des actions collectives de prévention animées par le CLIC et/ou ses partenaires (ex : atelier mémoire, atelier gym douce, groupe de parole pour les aidants, conférences etc...).

Nous pouvons vous mettre en relation :

- avec les réseaux de bénévoles pouvant vous soutenir (France Alzheimer, Association des parkinsoniens, réseaux de visiteurs bénévoles...),
- avec les partenaires pouvant vous apporter des informations spécifiques (exemple: groupe de paroles pour les aidants, conférences, atelier de prévention...)

Association Appui et Vous Nord Deux-Sèvres CLIC Antenne de PARTHENAY

Tel : 05.49.63.45.70

Adresse :

33 rue Louis Aguillon - 79200 PARTHENAY

Mail : clic-parthenay@appuietvous.org

Accueil du public: du lundi au vendredi - de 9h à 12h30 et de 14h00 à 17h
Privilégier la prise de rendez-vous



La Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine c'est :

- ◆ L'accueil, l'information et l'orientation des jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre de la Mission Locale
- ◆ La Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriale multisectorielle
- ◆ La plateforme mobilité « SOS Déplacements »
- ◆ La gestion des Clauses Sociales dans les marchés publics et privés
- ◆ La participation au projet jeunesse
- ◆ La mise en œuvre du dispositif « argent de poche »
- ◆ L'accompagnement des bénéficiaires du RSA et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- ◆ L'accompagnement pendant un an des jeunes de 18 à 25 ans avec le dispositif Garantie Jeunes
- ◆ Une intervention sur l'ensemble du territoire de Gâtine avec un siège social à Parthenay et 8 permanences Mission Locale



**Maison de l'Emploi et des Entreprises
de Parthenay et de Gâtine**

13 boulevard Edgar Quinet,
79200 PARTHENAY

05 49 94 23 46

www.mdee-parthenaygatine.fr

**Permanence Mission Locale
À PARTHENAY
Maison de l'Emploi et des Entreprises
Tous les jours**

Les bons gestes en vallée du Thouet

Par ses travaux réguliers de retrait d'embâcles formés par la chute d'arbres ou l'accumulation de branches au droit des ponts, des passerelles et des ouvrages hydrauliques, le syndicat restaure les écoulements et prévient ainsi les dommages aux berges et aux infrastructures. Ces travaux sont pris en charge lorsque les propriétaires ne peuvent pas assurer par eux-mêmes cette responsabilité en raison de la taille des arbres ou de la dangerosité de l'intervention.

A l'approche de l'hiver le syndicat attire l'attention des propriétaires riverains et leur indique qu'il est temps de remiser les salons de jardins, les barques mal amarrées et tous les objets susceptibles de dériver lors d'une crue du Thouet. Ces bons gestes limiteront les besoins de travaux au cours de l'hiver lorsque les courants forts des rivières rendent les travaux difficiles pour les équipes d'intervention.



PHOTO : Retrait d'embâcle à Pommiers ©SMVT

Les droits et devoirs du riverain

Le Thouet et ses affluents en Deux-Sèvres sont des cours d'eau « non domaniaux », qui relèvent donc du domaine privé. Toutefois ce caractère privé du lit et des berges s'accompagne d'un certain nombre de droits et de devoirs pour les riverains, précisés par le Code de l'environnement. Par exemple le droit d'usage de l'eau (dans la limite des autorisations préfectorales) et le droit de pêche (avec une carte de pêche) s'accompagnent de devoirs, tels que l'entretien régulier des berges et le maintien des capacités d'écoulement des rivières. Dans certains cas relevant strictement de « l'intérêt général » le SMVT peut se substituer aux riverains défaillants. Le syndicat mobilise alors un programme d'actions contractualisé avec l'agence de l'eau pour mener des travaux de retrait des embâcles, de restauration écologique des rivières, etc.

Chaque propriétaire, à son échelle, participe à la reconquête écologique du Thouet et de ses affluents. Pour un entretien équilibré et respectueux de l'environnement il est vivement conseillé de contacter les techniciens de rivières du SMVT, avant tous travaux en bordure de cours d'eau. Certaines démarches administratives sont parfois nécessaires, et des conseils simples et adaptés sont souvent suffisants pour répondre aux besoins.

Exemples de travaux réalisés par le SMVT:

Protection des berges sur le bassin du Cébron

Pour contribuer à la préservation de la ressource en eau du barrage du Cébron le SMVT conventionne avec la SPL des eaux du Cébron pour mettre en œuvre des travaux de protection des berges en secteur d'élevage. Ces travaux consistent à aménager des points d'abreuvement pour le bétail, à installer des passages à gués et à planter des clôtures pour limiter l'érosion. Les différentes techniques mises en œuvre sont adaptées à chaque situation en accord avec les exploitants agricoles concernés. Cette opération subventionnée par l'agence de l'eau, la Région, le Département et la SPL du Cébron contribue à maintenir l'activité d'élevage sur ce bassin versant stratégique pour la production d'eau potable.



PHOTO : Abreuvoir aménagé sur le Cébron ©SMVT

Base de loisirs de Parthenay : des travaux de restauration de la végétation sur les îlots

Désirant promouvoir ses espaces naturels auprès des citoyens et des visiteurs, la Ville de Parthenay a sollicité le Syndicat mixte de la Vallée du Thouet pour l'accompagner dans la gestion des îlots boisés du site. Le vieillissement des arbres et la présence de peupliers d'Italie inadaptés sur les berges ont conduit le SMVT à proposer une restauration sélective du boisement pour favoriser la régénération naturelle d'essences adaptées (frênes, noisetiers, saules) et pour limiter la formation d'embâcles par la dérive du bois mort lors des crues.

La végétation stable a été conservée, ainsi que les arbres morts présentant un intérêt faunistique.

En complément, la Ville de Parthenay a pris en charge le retrait des peupliers d'Italie et l'émondage de frênes au cœur des îlots. Les arbres retirés ont été broyés puis valorisés par le prestataire en bois énergie. Le coût total de l'opération s'est élevé à 13 200 TTC pris en charge par le SMVT à hauteur de 8 640 euros et subventionné de 60% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.



©Anthony Hamidovic-Ville de Parthenay

Tourisme en vallée du Thouet :

La Vélo Francette et les itinéraires vélo en vallée du Thouet : 350 km à parcourir !

La vallée du Thouet est traversée de part en part par la Vélo Francette, véloroute nationale reliant Ouistreham à La Rochelle sur 630 km. Le Thouet à vélo représente 120 km d'itinéraires des sources du Thouet à la Loire. 13 boucles connexes de 25 à 50 km sont à découvrir également. En 2020, suite au déconfinement lié à la COVID-19, la Vélo Francette a connu une augmentation de sa fréquentation de +30% en moyenne en vallée du Thouet. Ces aménagements ont été réalisés par le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT).

Toutes les informations sur : www.valleeduthouet.fr et sur www.lavelofrancette.com



PHOTO : Vélo / ST GENEROUX - © P.BELTRAMI

Voir la vallée du Thouet autrement : le parcours artistique

Afin de permettre aux promeneurs de voir le Thouet autrement, le SMVT a souhaité valoriser les abords de la rivière à travers l'installation d'œuvres d'art pérennes. Dans le cadre du programme de commande publique du ministère de la Culture et avec l'accompagnement du centre d'art la Chapelle Jeanne d'Arc de Thouars, trois œuvres ont été réalisées en 2019 à travers la création de Corène CAUBEL « SOUVENIR D'UNE PLAGE : Mythologie d'un possible littoral » sur les communes de Thouars, Saint-Jean-de-Thouars et Saint-Jacques-de-Thouars. Une deuxième tranche comprenant trois nouveaux sites est à l'étude sur les communes de Saint-Généroux, Airvault et Saint-Loup-Lamairé, pour une livraison au printemps 2022.



PHOTO : SOUVENIR D'UNE PLAGE, Mythologie d'un possible littoral – Cabines des remparts - © Ville de Thouars

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU THOUET
26 rue de la grille – 79600 ST LOUP LAMAIRE
0549648598 – smvt@valleeduthouet.fr / www.valleeduthouet.fr
Retrouvez les actualités de la vallée du Thouet sur Facebook et Instagram.



Vous recherchez un **mode d'accueil** pour votre enfant ou futur enfant, vous avez des interrogations, nous sommes votre interlocuteur privilégié, appelez-nous au **05 49 95 76 10**

Le Relais Enfance de la Communauté de Communes Parthenay Gâtine est un service gratuit qui s'adresse à tous : aux **tout-petits**, aux **parents**, aux **futurs parents** et aux **professionnels de la petite-enfance**.

Vous êtes parents sachez que des professionnels de la petite-enfance assurent un accueil téléphonique ou sur rendez-vous au plus proche de votre domicile (Amailloux, Secondigny, Parthenay, La Peyratte).

Ils vous accompagnent dans vos démarches de mode d'accueil auprès d'un assistant maternel, d'une structure d'accueil collectif ou à votre domicile.

Vous êtes assistant maternel, le relais est là pour vous accompagner dans votre parcours et votre quotidien professionnel.

Des matinées d'éveil appelées « les p'tites bouilles » sont proposées gratuitement les mardis, jeudis et vendredis matin.

Ces temps de rencontres et de socialisation sont ouverts aux enfants de 0 à 6 ans sur tout le territoire en itinérance.

Un planning est proposé de vacances scolaires à vacances scolaires et consultable sur le site de la Communauté de Communes Parthenay Gâtine.

Une réservation vous sera demandée afin de vous accueillir dans les meilleures conditions.



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. **S'est-il fait recenser ?**

A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant :

le recensement est obligatoire.

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour pouvoir être convoqué à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ***.

Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 – Créez votre compte sur www.service-public.fr
- 2 – Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 3 – Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 4 – Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national », ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement ».
- 5 – Suivez les instructions.

A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.* Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'état.

L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

MON ESPACE PERSONNALISÉ DIRECTEMENT SUR MON SMARTPHONE GRÂCE AU QR CODE.

- 1/ JE TÉLÉCHARGE UNE APPLICATION LECTEUR DE QR CODE SUR MON SMARTPHONE.
- 2/ JE SCANNE CE QR CODE AVEC MA NOUVELLE APPLICATION.
- 3/ JE SURFE SUR LE SITE GRÂCE À MON SMARTPHONE ET JE PROFITE IMMÉDIATEMENT DES SERVICES DU NOUVEAU SITE.

Prévoir un délai de 5 mois entre le recensement et la création du compte.

J'ai entre 16 et 25 ans
Je m'inscris en quelques clics
Je m'informe de A à Z

la chapelle-bertrand

Véronique Poupard, plus de 34 ans au service de la commune

Ce n'est pas sans une pointe de nostalgie que Véronique Poupard, la secrétaire de mairie de la Chapelle-Bertrand, s'apprête à laisser le poste qu'elle occupe depuis plus de trente-quatre ans. Après un premier poste dans la fonction publique territoriale à la mairie de Saint-Lin, elle est recrutée à temps partiel le 7 juillet 1986 par le maire de l'époque, Raymond Guerrin. Elle quittera ses fonctions pour faire valoir ses droits à la retraite le 31 octobre prochain. Sa remplaçante, Marie Guilleux, prendra, quant à elle, les siennes le 2 novembre. Véronique Poupard aura passé plus de trois décennies à un poste qui demande de la polyvalence, de l'écoute, une certaine idée du service public et une grande capacité d'adaptation. Ainsi, à l'heure du bilan, elle souligne à quel point elle a toujours dû évoluer, en particulier au cours des premières années avec l'arrivée de l'infor-

matique dans l'administration publique. « Au début, cela a été un réel confort et un gain de temps considérable. Quelle facilité en effet de pouvoir gérer, par exemple, le déroulement des élections grâce à l'informatique. Puis l'outil est vite devenu incontournable, jusqu'au point où, aujourd'hui, il est devenu le symbole d'un certain enfermement dans des procédures et des protocoles sans fin. Tout doit être écrit, consigné, tracé... On est loin de mes débuts où l'on recevait le public à la mairie pour délivrer des conseils, aider à remplir des formulaires ou encore recevoir les confidences des gens », confie t-elle, se rappelant également quelques anecdotes, comme ce bouquet de fleurs lui ayant été offert à l'occasion du premier mariage où elle officiait. Elle entend désormais profiter de sa famille et s'adonner à des activités d'intérêt général, « afin de continuer à être utile ».



Véronique Poupard : « Au début de ma carrière, je faisais parfois office de garde champêtre et d'assistante sociale ».

LA GÂTINE
LA CHAPELLE-BERTRAND
« Je veux continuer à être utile »
Secrétaire de mairie pendant 34 ans, Véronique Poupard entend mettre sa retraite à profit.

Le 27 novembre. Véronique Poupard, secrétaire de mairie, a fait valoir ses droits à la retraite. Après 34 années au service des habitants, elle jette son sort dans la retraite.

À l'heure de prendre votre retraite, comment vous sentez-vous ?
Véronique Poupard : « Bien. Je ne dis pas qu'il n'y a pas un petit pincement au cœur mais il est temps de laisser aux bénévoles et de laisser une place à celle qui me succède, Marie Guilleux. »

« J'ai aimé ce travail qui m'a fait découvrir énormément de choses. Ce qui va me manquer le plus est le contact avec la population, les administrés, leur rendre services quotidiens pour leur faciliter la vie administrative. »

Quel regard portez-vous sur ces 34 années au tant que secrétaire de mairie ?
« Ce n'est pas un métier connu et reconnu mais il demande beaucoup de polyvalence. Il faut savoir faire preuve d'autonomie et d'adaptation car on est souvent amené à travailler seul. »

Cela me concernait très bien, même si j'aurais aimé être secrétaire les dernières années, bien que La Chapelle-Bertrand soit une petite commune, la charge de travail reste dense. »

Comment définiriez-vous votre métier aujourd'hui ?
« Quand je suis rentrée dans la fonction publique, je travaillais en tant que secrétaire à la mairie de Saint-Lin à la fois et en tant que garde champêtre et assistante sociale. »

Vous avez travaillé pendant 34 ans à la Chapelle-Bertrand. Comment vous sentez-vous aujourd'hui ?
« Il y a une certaine nostalgie mais je suis également contente de continuer à être utile. Je vais également continuer à m'intéresser dans le monde associatif et notamment à des activités d'intérêt général, afin de continuer à être utile. »

Vous avez des anecdotes ?
« Il y en a plein. Je me souviens notamment de ce bouquet de fleurs offert lors du premier mariage où j'officiais. »

Il y a aussi ce moment où m'annonçait les dossiers qu'il avait à remplir et que je faisais à sa place. Dans l'ensemble, heureusement, beaucoup plus être qu'à pleurer. »

Comment aménagez-vous votre nouvelle vie ?
« Je fais de la randonnée. Je vais profiter de ma famille. Je vais également continuer à m'intéresser dans le monde associatif et notamment à des activités d'intérêt général, afin de continuer à être utile. »

Depuis 1986, quatre maires
Recrutée par Raymond Guerrin en 1986, Véronique Poupard officiera ensuite sous Daniel Pichet, puis Dominique Martin, avant l'actuel maire, René Chevillier, recruté en 2020. La jeune secrétaire a entrecroisé la fonction avec seulement une brève période de premier épilateur en poche et au bac. « Quand j'ai postulé, on pouvait encore y arriver sans avoir le diplôme d'agent administratif. Aujourd'hui, c'est plus compliqué », souligne-t-elle. Elle commence sa carrière en 1979 à la mairie de Saint-Lin puis continue avec un double temps entre Saint-Lin et Adilly avant de partir de Saint-Lin en 1986, date à laquelle elle s'installe à La Chapelle-Bertrand tout en continuant à travailler à Adilly qu'elle quittera en 1999 pour s'installer à La Chapelle-Bertrand.

REMERCIEMENTS

Pour leur aide précieuse, nous remercions le comité de rédaction : Mmes Christelle THIOUET, Anne-Marie TURBÉ, Marie GUILLEUX, Véronique POUPARD, Angélique SABOURIN MM Eric CHEVALIER, Stéphane BOUTINEAU, Kévin MIOT, , ainsi que les autres personnes qui ont rédigé des articles : Mme Sylvie PAITRAULT, MM Pierre-André MASTEAU, Jacky PRET, Michel BERNIER, Francis RENAUDEAU, Philippe ROSSARD ainsi que les présidents des associations communales.

Crédits photos : MM Francis RENAUDEAU, Thierry LAMBILLARD

Impression : TTI Services - Mazières en Gâtine - 05 49 63 50 58



Étang de l'Orgère

Crédit photo : Thierry Lambillard